

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2013

CIMETIERE : COMPLEMENT TARIFS CONCESSIONS FUNERAIRES

Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal a voté les différents tarifs des concessions funéraires au cimetière communal. Afin de régulariser certaines concessions, il serait souhaitable de définir un tarif complémentaire pour les concessions pour les enfants, qui occupent un emplacement plus réduit.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix d'une concession enfant à 50 % du prix d'une concession adulte.

SISAC : PARTICIPATION DE ST BAUELLE A L'INVESTISSEMENT VESTIAIRES

Sur l'exercice 2012, la Commune de ST BAUELLE, devait une participation à l'investissement pour la construction des vestiaires de football à CONTEST d'un montant de 103 849 €. Pour l'exercice 2013, la participation à l'investissement de ST BAUELLE s'élève à 17 443,50 €, soit un total global de 121 292,50 € pour les vestiaires. En 2012, la Commune a réellement versé 50 000 € sur les 120 000 € inscrits au BP 2012, soit un report de 70 000 € auquel s'ajoute un complément de 2 000 € au BP 2013. La somme restant à verser sur 2013 s'élève donc à 71 292,50 €.

Le Conseil Municipal valide la participation de la Commune de ST BAUELLE à l'investissement vestiaires pour un montant de 103 849 € pour l'année 2012 et de 17 443,50 € pour l'année 2013.

SDEGM : REMPLACEMENT ARMOIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Vu la vétusté et la dangerosité de certaines armoires d'éclairage public, Le SDEGM propose le remplacement de 2 armoires d'éclairage public pour un montant de 8 873,70 € HT. Le SDEGM participe à hauteur de 25 % et le reste à charge de la Commune s'élève à 6 655,27 €.

Le Conseil Municipal décide de remplacer ces 2 armoires et d'accepter la proposition du SDEGM pour 6 655,27€

INTEMPERIES FIN JUILLET : TRAVAUX SUR RESEAUX

Les orages de fin juillet ont été très violents et ont provoqué des inondations. Un arrêté préfectoral a classé la commune de St Baudelle en état de catastrophes naturelles.

Des travaux d'amélioration des réseaux ont été réalisés en urgence. Une nouvelle canalisation d'eaux pluviales de diamètre 500 partant de la rue des Bergeronnettes pour relier directement le plan d'eau du Fay a été mise en place pour soulager le réseau actuel qui montait en charge dans les cas d'orages violents. Le réseau créé passe en partie sur une parcelle privée et il convient de créer une servitude d'utilité publique sur ce terrain. Par ailleurs il a fallu intervenir sur le réseau « Eaux usées » pour remédier aux dysfonctionnements. Le coût de l'ensemble de ces travaux est de 13 768,21 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de valider ces travaux pour un montant de :

- Entreprise Ridereau de St Georges Buttavent 11 013,09 € HT soit 13 171,66 € TTC
- Entreprise Boittin de St Georges Buttavent 582,40 € HT soit 696,55 € TTC

SERVITUDE PASSAGE CANALISATION

Suite aux orages très violents de fin juillet qui ont provoqué des inondations, une nouvelle canalisation d'eaux pluviales de diamètre 500 partant de la rue des Bergeronnettes pour relier directement le plan d'eau du Fay a été mise en place pour soulager le réseau actuel qui montait en charge dans les cas d'orages violents. Le réseau créé passe en partie sur les parcelles privées cadastrées B 1259 et B 1242 appartenant à M. et Mme PAUMARD Raphaël domiciliés rue des Bergeronnettes à St Baudelle et il convient de créer une servitude d'utilité publique sur ce terrain.

Le Conseil Municipal décide de créer une servitude de passage sur la parcelle B 1259 et B 1242 appartenant à M. et Mme PAUMARD Raphaël et autorise le Maire à signer la convention ou tout acte concernant cette servitude.

ALSH TOUSSAINT : ANIMATION RADIO INTERCOMMUNALE CONVENTION AVEC COMMER

Par une précédente délibération, il avait été prévu les modalités d'organisation et de tarification d'une animation radio intercommunale qui était programmée pour les vacances de février 2013. Mais compte tenu des délais trop courts pour la mise en place, il a été décidé de surseoir à cette activité et de la reporter aux vacances de Toussaint 2013. Il convient de délibérer à nouveau pour cette nouvelle édition.

Il est rappelé que 6 communes de la CCPM se sont associées afin de mettre en place du 28 au 31 octobre 2013 un stage Radio pour leurs accueils de loisirs. Cette action concerne 72 enfants, 12 enfants par Commune : Commer, Mayenne, Parigné/Braye, La Bazoge Montpinçon, St Baudelle et St Fraimbault de Prières. Les communes sont partenaires entre elles que ce soit dans l'organisation ou dans le financement.

La commune de Commer s'est proposée de porter le financement et administrativement le projet, de recruter l'animateur embauché spécialement pour cette occasion, de régler la prestation radio et l'ensemble des factures, chaque commune devra par convention reverser 1/6^è du budget à Commer.

Ainsi la commune de Commer réglera les factures liées au projet radio (les repas assurés par le restaurant municipal de la ville de Mayenne, le transport, le salaire de l'animateur, le carburant, la prestation aux Francas) et facturera le montant global divisé par 6.

D'un autre coté, chaque commune encaissera la participation des familles ainsi que la PSO (prestation de service ordinaire de la CAF).

La commune de Commer embauchera un animateur vacataire pour la semaine au salaire suivant : smic horaire brut, en vigueur à la date du stage, plus congés payés pour 8 heures par jour.

Chaque commune s'engage à une participation maximum de 350 €.

Cette action s'inscrit dans une démarche de rapprochement des pratiques et de mutualisation. Aussi, si une commune n'obtient pas 12 inscriptions, les places restantes pourraient être laissées à une commune qui aurait plus de demandes. Néanmoins, les frais seraient tout de même divisés par 6 quel que soit le nombre d'enfants par commune.

La participation financière des familles : au regard des charges : un tarif commun pour les 6 communes a été proposé :

- 42 € pour les 4 jours pour les quotients familiaux supérieurs à 1 000 € ou non communiqués
- 40 € pour les 4 jours pour les quotients familiaux inférieurs ou égaux à 1 000 €

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le principe du conventionnement avec la commune de Commer pour le versement de notre participation au stage radio et de valider le tarif de participation des familles